

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS BIATSS DE L'UCA**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2017-10-27-05\_1 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne en date du 27 octobre 2017 ;

Vu l'avis du Comité Technique de l'Université Clermont Auvergne en date du 20 septembre 2019 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Cette délibération vise à modifier les montants socles de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) dans le cadre du RIFSEEP mis en place à l'UCA pour certaines catégories de personnels.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**Article 1 :**

La délibération n° 2017-10-27-05-1 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne en date du 27 octobre 2017 est modifiée comme suit :

CATEGORIE	ITRF	ATSS	BIBLIOTHEQUE	SANTE SOCIAUX	MONTANTS AU 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Catégorie A	IGR hors classe	Attaché d'administration de l'Etat hors classe (+DDS)	Conservateur général		792
	IGR 1 <sup>ère</sup> classe		Conservateur en chef		742
	IGR 2 <sup>ème</sup> classe		Conservateur Classe normale		668
	IGE hors classe, (intégration IGE 1C)	Attaché principal d'administration de l'Etat	Bibliothécaire hors classe	Infirmier hors classe	570
	IGE 2 <sup>ème</sup> classe	Attaché d'administration de l'Etat	Bibliothécaire classe normale	Infirmier classe normale et supérieure	469
	ASI			Assistant service social principal	420
Catégorie B	TCH classe exceptionnelle	SAENES classe exceptionnelle	BIBAS classe exceptionnelle		390
	TCH classe supérieure	SAENES classe supérieure	BIBAS classe supérieure		390
	TCH classe normale	SAENES classe normale	BIBAS classe normale		390
Catégorie C	ATRF C3 (ex E6)	ADJAENES C3 (ex E6)	Magasinier C3 (ex E6)		290
	ATRF C2 (ex E4 et E5)	ADJAENES C2 (ex E4 et E5)	Magasinier C2 (ex E4 et E5)		290
	ATRF C1 (ex E3)	ADJAENES C1 (ex E3)	Magasinier C1 (ex E3)		290

**Les montants s'entendent bruts, en euros et pour une quotité de travail de 100%**

**Article 2 :**

Les modifications prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Membres en exercice : 37

Votes : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions: 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA 2019-09-27-07

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*